

option Gestion des arbres d'ornement

RNCP2276 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	214
Formacode(s)	21036
Code(s) ROME	A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTA DE TOULOUSE	19311262000011	Former et organiser l'évaluation
LEGTAH DE ST GERMAIN EN LAYE-CHAMBOURCY	19780004800013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Gestion des arbres d'ornement est capable de réaliser les activités communes quel que soit le type de poste occupé par le technicien gestionnaire des arbres.

Il réalise 3 types de fonctions :

- Pour la fonction étude, il réalise les inventaires et diagnostics d'arbres et les plans de gestion ;
- Pour la fonction gestion et organisation de travaux, il assure la maîtrise d'œuvre, la programmation et l'organisation des travaux ;
- Pour les fonctions de communication et information, il assure une activité de représentation, les relations avec la hiérarchie et l'encadrement ;

Cependant, certaines activités peuvent être spécifiques au travail en collectivité territoriale, en bureau d'études ou en entreprise privée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Intégrer le patrimoine arboré dans son environnement

UCP2 : Réaliser le diagnostic-conseil d'un patrimoine arboré

UCP3 : Conduire les chantiers et les activités de suivi du patrimoine arboré en toute sécurité et dans le respect des cahiers des charges

Blocs de compétences

RNCP2276BC01 — UCP1 : Intégrer le patrimoine arboré dans son environnement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- analyser l'impact de l'arbre dans le paysage urbain et rural
- proposer un peuplement en arbres d'ornement
- réaliser les inventaires des patrimoines arborés existants
- proposer un plan de création et de renouvellement de sites arborés

RNCP2276BC02 — UCP2 : Réaliser le diagnostic-conseil d'un patrimoine arboré

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer un diagnostic des patrimoines arborés
- élaborer un plan de gestion des patrimoines arborés
- rédiger les documents techniques et administratifs

RNCP2276BC03 — UCP3 : Conduire les chantiers et les activités de suivi du patrimoine arboré en toute sécurité et dans le respect des cahiers des charges

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 3 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser les différents chantiers de création, de renouvellement et d'entretien du patrimoine arboré en toute sécurité
- organiser les opérations de surveillance et de suivi du patrimoine arboré
- assurer la gestion administrative et financière des chantiers et des opérations de suivi

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Les entreprises privées spécialisées en élagage et soins aux arbres, les bureaux d'études de paysages, aménagement et expertise ou gestion des arbres, les collectivités territoriales, gestionnaires des patrimoines, organismes de conseils, de vulgarisation ou de formation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Technicien arboricole,
- Technicien de l'arbre,
- Gestionnaire des arbres,
- Technicien arboriste,
- Chargé d'études (dans les bureaux d'études).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 871 €
Selon la branche	4 500 € – 7 497 €
Prise en charge	Branches concernées
5 871 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 497 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 415 €	CPNE de l'agriculture
4 500 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2276/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	5
Parcours menés à terme	5
Taux d'achèvement	100 %
Période	02/2022 – 06/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	42
Montant total engagé	51 084 €
Coût moyen par dossier	1 216 €
Durée moyenne	143 h
Période	01/2020 – 10/2023
France compétences	86 %
France Travail	10 %
Reste à charge titulaire	4 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.